



Andy Crittin
Conseiller en énergie
Rue du Tunnel 24
1950 Sion
CHE-459.191.695

À tous les mandants

Sion, le 29.08.2024

Documents à fournir pour la réalisation de la demande de subvention cantonale

Pour effectuer la demande de subvention officielle du programme bâtiments, les documents et informations suivants sont à fournir au préalable :

1. Plan de situation avec identification du bien immobilier (ne doit pas être nécessairement un plan de cadastre certifié conforme).
2. Photos actuelles de l'ensemble du bâtiment et des éléments à assainir (Photos regroupées sur un fichier pdf).
3. Offres détaillées pour les éléments de bâtiment à assainir (toit, façade, etc.) et comportant la valeur lambda de l'isolant et/ou la valeur U de la composition.
4. Calcul des surfaces (à l'aide des plans ou, s'ils ne sont pas disponibles, à l'aide de photos comportant des dessins, des surfaces).
5. Chiffres clés énergétiques (calculs de la valeur U avec structures en couches des éléments de construction concernés et informations).
6. CECB Plus (dès Fr. 10'000.- de contribution financière) pour les catégories d'ouvrage 1 - 6 normes SIA 380/1.
7. Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre avec le détail des propriétaires.

En vous remerciant par avance, je vous adresse mes meilleures salutations.

Andy Crittin
Conseiller en énergie
CAS AEB – HES SO
Expert CECB